

✿ MAIRIE D'USSY SUR MARNE ✿

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CANTON DE LA FERTE-SOUS-JOUARRE

ARRETE DE CIRCULATION du 25 FEVRIER 2025 n° 2025/11

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande de travaux présentée par Monsieur ROBERT David, A2F, 16 Allée Cantillac - 33370 POMPIGNAC,

Considérant qu'il y a lieu dans un but de sécurité publique de réglementer la circulation des véhicules sur le Chemin communal (entre la RD3E et RD3) 77260 USSY SUR MARNE, à l'occasion des travaux de génie civil pour réparation du réseau télécom (projet de déploiement de la fibre optique entre Paris et Strasbourg),

Le Maire de la commune d'Ussy sur Marne

ARRETE

Article 1 : Empiètement au niveau du **Chemin communal**, entre la RD3E et la RD3, à **USSY SUR MARNE**, (coordonnées 48°57'15.9"N 3°05'20.8"E), avec protection par panneaux de chantier, posés par l'entreprise A2F, à **partir du 03 mars 2025 et pour une durée de 30 jours.**

Article 2 : La signalisation et l'information préalable auprès des riverains des contraintes de circulation liées aux travaux seront à la charge du pétitionnaire.

Article 3 : Ampliation de cet arrêté sera transmise :

- au pétitionnaire,
- à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Ferté-sous-Jouarre,
- à l'Agence Routière Départementale de CHAILLY EN BRIE.


LE MAIRE
PIERRE HORDÉ